



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à vingt heures quatre minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

Date convocation :

02.04.2026

Affichage :

02.04.2026

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Etaient présents :

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Christophe KONRATH, Sandra CHERREY, Cédric GUILLAUME, Julien WALZER, Amélie MOLENAT, Matéo SCHUBNEL, SCHERMESSE Chloé, LUCAS Aline, LAU Eric, AUDOIN Sophie

Excusé(s) :

Eric BAEDER pouvoir donné à Angelo ROMANO

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_36

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
(SIVU) FORESTIER DE LA VALLEE DE MUNSTER**

Le SIVU Forestier de la Vallée de Munster est un syndicat de communes visés aux articles L.5212-1 et suivants du CGCT ou chaque commune membre est représentée au sein du Comité par deux délégués titulaires. Il a pour objet la gestion de nos bûcherons. Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Les agents employés par un Syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent pas être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement.

Il convient de désigner deux délégués.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'élection des deux délégués.

DESIGNATION DU 1^{ER} DELEGUE :

Candidat déclaré :

- Monsieur MOREL Jean-Jacques

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 068-216801092-20260407-DCM26_36-DE

Monsieur MOREL Jean-Jacques est nommé en tant que **PREMIER DELEGUE** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du syndicat intercommunal à vocation unique forestier de la vallée de Munster.

DESIGNATION DU 2^{EME} DELEGUE :

Candidat déclaré :

- **Monsieur WALZER Julien**

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur WALZER Julien est nommé en tant que **DEUXIEME DELEGUE** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du syndicat intercommunal à vocation unique forestier de la vallée de Munster.

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.5211-7, L.5212-1 à L.5212-34 et L.5721-2 ;

VU l'arrêté préfectoral n°02-1794 du 28 juin 2002 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Forestier de la vallée ;

CONSIDERANT que la Commune de Griesbach-au-Val dispose de deux délégués au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Forestier de la vallée de Munster

APRES AVOIR PROCÉDÉ À L'ELECTION DANS LES FORMES ET CONDITIONS PREVUES PAR LES TEXTES,
à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- De ne pas procéder par scrutin secret ;
- De désigner, dans les conditions de vote exposées ci-dessus, **Monsieur MOREL Jean-Jacques** et **Monsieur WALZER Julien**, délégués au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Forestier de la vallée de Munster.

Fait à Griesbach-au-Val, le 10/04/2026

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,



Le Maire,

Angelo ROMANO



La secrétaire de séance,

Severine DAO

- de sa transmission au représentant de l'Etat le 11/04/2026
- et de leur publication le 11/04/2026